



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange SENSODYNE REPAIR & PROTECT WITH STANNOUS FLUORIDE

No. d'enregistrement -

Synonymes MFC04108 SENSODYNE REPAIR & PROTECT * MFC04109 SENSODYNE REPAIR & PROTECT * MFC04109 SENSODYNE COMPLETE PROTECTION * MFC04109 SENSODYNE REPAIR & PROTECT EXTRA FRESH * MFC04209 SENSODYNE REPAIR & PROTECT WHITENING * MFC04209 SENSODYNE COMPLETE PROTECTION EXTRA FRESH * MFC05090 SENSODYNE REPAIR & PROTECT ULTRANOVA 1100PPM F * MFC05091 SENSODYNE REPAIR & PROTECT EXTRA FRESH/SENSODYNE REPAIR & PROTECT 1100PPM F * MFC05092 SENSODYNE REPAIR & PROTECT WHITENING 1100PPM F * STANNOUS FLUORIDE, produit formulé.

Date de publication 11-Mai-2018

Numéro de version 04

Date de révision 12-Avril-2021

Date de la version remplacée 23-Février-2021

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Consumer Healthcare Product
Oral Care

Cette fiche de données de sécurité est rédigée de manière à fournir des informations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement aux personnes qui manipulent ce produit formulé sur leur lieu de travail. Elle n'a pas pour but de fournir des informations relatives à l'utilisation médicale du produit. Dans ce cas, les patients doivent consulter les informations relatives à la prescription/la notice/l'étiquette du produit ou consulter leur pharmacien ou leur médecin. Pour connaître les informations relatives à la santé et à la sécurité concernant les substances utilisées pour la fabrication, consulter la fiche de données de sécurité de chaque substance.

Utilisations déconseillées Aucune autre utilisation n'est conseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NOM DE LA SOCIÉTÉ GlaxoSmithKline UK

Adresse : 980 Great West Road
Brentford, Middlesex TW8 9GS UK

Téléphone: +44-20-8047-5000 (General Inquiries)

Courrier électronique : msds@gsk.com

Site web: www.gsk.com

À contacter en cas d'urgence

Téléphone: VERISK 3E GLOBAL INCIDENT RESPONSE
+(44) 20 35147487 ou 0 800 680 0425 (In country)
+(1) 760 476 3961 (International)
24/7; multi-language response

Numéro de contrat : 334878

Section 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses amendements

Dangers pour la santé

Sensibilisation cutanée

Catégorie 1

H317 - Peut causer une réaction allergique cutanée.

Résumé des dangers

Peut causer une réaction allergique cutanée. Voir la section 11 de la FDS pour plus d'informations sur les dangers pour la santé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient : Etain (II) Fluorures, GLYCÉRINE (AÉROSOLS DE), OPTAMINT NORTHERN LIGHT 913844, PERSEE ICE FROST 509090T FLAVOUR, SENSIDREAM FLAVOR 508915T, Tripolyphosphate de Sodium

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mention de danger

H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.

Conseils de prudence

Prévention

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail.
P280 Porter des gants de protection.

Intervention

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage

Non disponible.

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires de l'étiquette

3,6 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue. 39,7 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue. 94,6 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë pour le milieu aquatique est inconnue. 92,2 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité à long terme pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Peut causer une réaction allergique cutanée. Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Voir la section 11 de la FDS pour plus d'informations sur les dangers pour la santé.

Section 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
GLYCÉRINE (AÉROSOLS DE)	54,396 - 56	56-81-5 200-289-5	-	-	
Classification : -					
Tripolyphosphate de Sodium	5	7758-29-4 231-838-7	-	-	
Classification : -					
DODECYL SODIUM SULFATE	1,1	151-21-3 205-788-1	-	-	
Classification : Flam. Sol. 2;H228, Acute Tox. 4;H302;(ATE: 1288 mg/kg), Acute Tox. 4;H332;(ATE: 1,5 mg/l), Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, STOT SE 3;H335, Aquatic Chronic 3;H412					
Dioxyde de titane	1	13463-67-7 236-675-5	-	-	
Classification : -					
PERSEE ICE FROST 509090T FLAVOUR	0 - 1,3		-	-	
Classification : Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, Skin Sens. 1;H317, Aquatic Chronic 3;H412					

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
OPTAMINT NORTHERN LIGHT 913844	0 - 1,2	NON ATTRIBUE -	-	-	
Classification : Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, Skin Sens. 1;H317, Aquatic Chronic 2;H411					
SENSIDREAM FLAVOR 508915T	0 - 1,1	NON ATTRIBUE -	-	-	
Classification : Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, Skin Sens. 1;H317, Skin Sens. 1B;H317, Aquatic Chronic 3;H412					
Etain (II) Fluorures	0,454	7783-47-3 231-999-3	-	-	
Classification : Met. Corr. 1;H290, Acute Tox. 4;H302, Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Chronic 2;H411					
Cocamidopropylbétaine	0,36	61789-40-0 263-058-8	-	-	
Classification : Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 2;H411					
Autres composés sous les niveaux déclarables	32 - < 35				

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.
M : facteur M
PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.
Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Commentaires sur la composition Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

Section 4: Premiers secours

Informations générales S'assurer que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.
Contact avec les yeux Rincer à l'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Ingestion Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Nausée. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Peut causer une réaction allergique cutanée. Dermatite. Éruption.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Considérer que cette matière peut subir une combustion.

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Brouillard d'eau. Mousse Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO₂).
Moyens d'extinction inappropriés Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.

Pour les secouristes

Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un jet d'eau pour réduire la vapeur ou pour détourner le nuage de vapeur. Arrêter l'écoulement du produit si cela ne présente pas de risque. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Section 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter les expositions prolongées. Veiller à une ventilation adéquate. Porter l'équipement personnel de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Oral Care

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE****GSK****Composants****Type****Valeur****Forme**

Cocamidopropylbétaine (CAS 61789-40-0)

OHC

1

PROVISOIRE

DODECYL SODIUM SULFATE (CAS 151-21-3)

OHC

1

>1000 - ≤5000 mcg/m3

SENSIDREAM FLAVOR 508915T

OHC

3

>10 - <= 100 mcg/m3
PROVISOIRE

Triphosphosphate de Sodium (CAS 7758-29-4)

OHC

1

La Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail**Composants****Type****Valeur****Forme**

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

VME

3 MG/M3

Poussière respirable.

GLYCÉRINE (AÉROSOLS DE) (CAS 56-81-5)

STEL limite d'exposition à court terme

100 MG/M3

Fraction inhalable.

VME

50 MG/M3

Fraction inhalable.

Polyéthylène glycol (Liquide) (CAS 25322-68-3)

VME

1000 MG/M3

Valeurs limites biologiques**Suisse. Suisse. BAT-Werte (Valeur biologique tolérable sur le lieu de travail selon la SUVA)****Composants****Valeur****Déterminant****Spécimen****Heure d'échantillonnage**

Étain (II) Fluorures (CAS 7783-47-3)

4 mg/l

Fluorure

Urine

*

* - Pour plus de détails sur l'échantillonnage, consulter le document source.

Procédures recommandées de contrôle Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE) Non disponible.

Concentrations prédites sans effet (PNEC) Non disponible.

Directives au sujet de l'exposition

Suisse – Valeurs limites d'exposition aux postes de travail de la SUVA : Désignation « Peau »

Etain (II) Fluorures (CAS 7783-47-3)

Résorption via la peau

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées

Pour les opérations impliquant cette matière, une approche de contrôle d'exposition est établie sur la base des VLEP/Catégorie des risques professionnels et de l'évaluation des risques rattachés à un site ou à une opération spécifique. Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Une ventilation générale est généralement suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Suivre toutes les réglementations locales si un équipement de protection individuelle (EPI) est utilisé sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé. (par exemple EN 166).

Protection de la peau

Protection des mains

Choisir des gants de protection chimique adaptés (EN 374) d'indice de protection 6 (durée de perméation > 480 minutes).

- Autres

Porter des vêtements de protection appropriés pour protéger contre les éclaboussures et la contamination. (Norme EN 14605 pour les liquides et norme EN ISO 13982 pour les particules solides).

Protection respiratoire

Utiliser un respirateur agréé NIOSH/MSHA en cas de risque d'exposition à des poussières ou des fumées à des concentrations qui dépassent les limites d'exposition. Lorsque des aérosols/particules respirables sont formés, utiliser un masque et des filtres appropriés aux gaz et vapeurs de composés organiques et inorganiques, aux acides inorganiques, aux composés alcalins et aux particules toxiques (cf. norme EN14387).

Risques thermiques

Non disponible.

Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Pour obtenir des conseils sur les méthodes de surveillance adaptées, demander conseil à un professionnel qualifié dans le domaine de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Indications de danger et recommandations de contrôle

Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Semi-solide.

Forme

Pâte.Pump/tube.

Couleur

Non disponible.

Odeur

Non disponible.

Point de fusion/point de congélation

Non disponible.

Boiling point or initial boiling point and boiling range

Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz)

Non disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure

Non disponible.

d'inflammabilité (%)

limite supérieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
pH	Non disponible.
Solubilité(s)	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Particle characteristics	Non disponible.
Other safety characteristics	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non comburant.

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Contact avec des substances incompatibles.
10.5. Matières incompatibles	Des oxydants forts. Chlore. Fluor.
10.6. Produits de décomposition dangereux	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Section 11: Informations toxicologiques

Informations générales	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.
------------------------	---

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
Contact avec la peau	Peut causer une réaction allergique cutanée. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Peut être nocif par ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition professionnelle peu probable.
Symptômes	Nausée. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Peut causer une réaction allergique cutanée. Dermate. Éruption.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Peut être nocif par ingestion. Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
----------------	---

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Cocamidopropylbétaine (CAS 61789-40-0)		
Aigu		
Oral(e)		
DL50	souris	> 2000 mg/kg
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)		
Aigu		
Inhalation		
CL50	rat	6820 microgramme/m3
Oral(e)		
DL50	rat	> 5000 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'essais
		> 24 g/kg
<u>Chronique</u>		
Inhalation		
LOEC (concentration avec effet mineur observé)	rat	8,6 MG/M3, 1 Années TiO2 accumulated in interstitial macrophages, aggregated interstitial cells and particle laden macrophages in lymphoid tissue.
NOAEC	rat	250 MG/M3, 2 Années Highest dose 5 MG/M3, 24 Mois
<u>Sous-aiguë</u>		
Inhalation		
LOEL	rat	0,1 - 35 MG/M3, 4 Semaines Mild macrophage hyperplasia, no change in bronchio-alveolar lavage fluid.
NOAEC	Cochon d'Inde	26 MG/M3, 3 Semaines No evidence of significant inflammation in respiratory tract.
Oral(e)		
DSET	rat	100000 PPM, 14 JOUR Dietary study, highest dose tested.
<u>Subchronique</u>		
Inhalation		
LOEC (concentration avec effet mineur observé)	rat	3,2 - 20 MG/M3, 8 min Accumulation of TiO2 in macrophages and evidence of pulmonary inflammation.
DODECYL SODIUM SULFATE (CAS 151-21-3)		
<u>Aigu</u>		
Oral(e)		
DL50	rat	1288 mg/kg
GLYCÉRINE (AÉROSOLS DE) (CAS 56-81-5)		
<u>Aigu</u>		
Oral(e)		
DL50	rat	> 2000 mg/kg
Triphosphosphate de Sodium (CAS 7758-29-4)		
<u>Aigu</u>		
Oral(e)		
DL50	rat	3120 mg/kg
Corrosion/irritation cutanées	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une irritation de la peau.	
Irritation/corrosion – Peau		
Dioxyde de titane	0, Renseignements bibliographiques Résultat: Non irritant Espèce: Cochon d'Inde 0, Renseignements bibliographiques Résultat: Non irritant Espèce: Homme Irritation cutanée aiguë; OCDE 404, Renseignements bibliographiques Résultat: Non irritant Espèce: lapin	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Œil		
Dioxyde de titane	OCDE 405, Renseignements bibliographiques Résultat: Irritant léger Espèce: lapin	
Sensibilisation respiratoire	Non disponible.	
Sensibilisation cutanée	Peut causer une réaction allergique cutanée. Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Des réactions allergiques cutanées risquent de se produire chez les personnes sensibles suite à un contact répété avec cette matière.	

Sensibilisation
Dioxyde de titane

5 % Optimisation Test, Literature data - Vehicle: Péترولatum
Résultat: Négatif
Espèce: Cochon d'Inde
Durée du test: 48 hour exposure
Protocole Patch Test, Renseignements bibliographiques
Résultat: Négatif
Espèce: Homme

Mutagenicité des cellules germinales

Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.

Mutagenicité
Dioxyde de titane

Ames, Renseignements bibliographiques
Résultat: Négatif
Micronucleus Assay in vitro, CHO cells, Renseignements bibliographiques
Résultat: Négatif
Micronucleus Assay in vitro, cultured human peripheral lymphocytes, Renseignements bibliographiques
Résultat: Positif
Syrian Hamster Embryo (SHE) cell transformation assay
Résultat: Négatif
WIL2-NS HPRT/ t-Thioguanidine - Human B-Cell lymphoblastoid, Renseignements bibliographiques
Résultat: Positif

Carcinogénicité

Aucun effet cancérogène n'est attendu suite à une exposition professionnelle. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Contient une matière (DIOXYDE DE TITANE) classée cancérogène par des organismes externes.

Dioxyde de titane

0,5 MG/M3, Renseignements bibliographiques
Résultat: Négatif
Espèce: rat
Durée du test: 24 Mois
0,72 - 14,8 MG/M3, Renseignements bibliographiques
Résultat: Négatif
Espèce: souris
10 - 250 MG/M3, Dietary study - Literature data.
Résultat: Inflammation at all doses with alveolar/bronchiolar adenoma at the highest concentration.
Espèce: rat
Durée du test: 24 Mois
25000 - 50000 PPM, Dietary study - Literature data.
Résultat: Négatif
Espèce: rat
25000 - 50000 PPM, Dietary study
Résultat: Négatif
Espèce: souris
7,2 - 14,8 MG/M3, Renseignements bibliographiques
Résultat: Lung tumour
Espèce: rat
Durée du test: 24 Mois

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)
Etain (II) Fluorures (CAS 7783-47-3)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité reproductrice

Ce produit ne donne normalement pas lieu à des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Aucun à notre connaissance.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucun à notre connaissance.

Danger par aspiration

Peu probable du fait de la forme du produit. Non disponible.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Section 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composants		Espèce	Résultats d'essais
Cocamidopropylbétaine (CAS 61789-40-0)			
Aquatique			
<i>Aigu</i>			
Algue	CE50	Algues vertes (scenedesmus subspicatus)	0,55 mg/l, 96 Heures
	NOEC (concentration sans effet observé)	Algues vertes (scenedesmus subspicatus)	0,09 mg/l, 96 Heures
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	6,5 mg/l, 48 Heures
	NOEC (concentration sans effet observé)	Puce d'eau (daphnia magna)	1,6 mg/l, 48 Heures
Microtox	CMI	Pseudomonas	> 3000 mg/l, 16 Heures
Poisson	CE50	poisson zèbre (Adult Brachydanio rerio)	2 mg/l, 96 Heures Conditions d'essai semi-statiques
	NOEC (concentration sans effet observé)	poisson zèbre (Adult Brachydanio rerio)	1,7 mg/l, 96 Heures Conditions d'essai semi-statiques
<i>Chronique</i>			
Crustacé	LOEC (concentration avec effet mineur observé)	Puce d'eau (daphnia magna)	3,6 mg/l, 21 Jours
	NOEC (concentration sans effet observé)	Puce d'eau (daphnia magna)	0,9 mg/l, 21 Jours
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Mummichog (Fundulus heteroclitus)	> 1000 mg/l, 96 Heures
<i>Aigu</i>			
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	> 1000 mg/l, 48 Heures Essai statique
DODECYL SODIUM SULFATE (CAS 151-21-3)			
Aquatique			
<i>Aigu</i>			
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	5,4 mg/l, 48 Heures Essai statique
Poisson	CE50	Truite arc-en-ciel (Adult Oncorhynchus mykiss)	4,6 mg/l, 96 Heures essai via le milieu aquatique et via la voie alimentaire
<i>Chronique</i>			
Algue	NOEC (concentration sans effet observé)	algues vertes (Desmodesmus subspicatus)	30 mg/l, 72 Heures
Crustacé	NOEC (concentration sans effet observé)	Ceriodaphnia dubia	0,88 mg/l, 7 Jours Flow-through Test
Poisson	NOEC (concentration sans effet observé)	Tête-de-Boule	3,8 mg/l, 28 Jours essai via le milieu aquatique et via la voie alimentaire

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Triphosphosphate de Sodium (CAS 7758-29-4)		
<i>Aigu</i>	CI50	Boues activées
		> 1000 mg/l, 3 Heures
Aquatique		
<i>Aigu</i>		
Algue	CE50	Algue
		60 - 120 mg/l
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)
		1089 mg/l, 50 Heures
Poisson	CE50	Golden ide/orfe (Adult Leuciscus idus)
		1650 mg/l, 48 Heures
		Orange-red killfish (Adult Oryzias latipes)
		590 mg/l, 48 Heures Essai statique

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Biodégradabilité

Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie – intrinsèque)

Cocamidopropylbétaïne 97 %, 28 jours Modified Zahn-Wellens, DOC removal., Boues activées
99 %, 28 jours Modified Zahn-Wellens, DOC removal., Boues activées

Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie – rapide)

Cocamidopropylbétaïne 100 %, 20 Jours Test de Sturm Modifié ., Boues activées
84 %, 30 jours Essai de fiole fermée, Boues activées
DODECYL SODIUM SULFATE 95 % OCDE 301 B

12.3. Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles pour ce produit

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

DODECYL SODIUM SULFATE 1,6
GLYCÉRINE (AÉROSOLS DE) -1,76

12.4. Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Non disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes Non disponible.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

Emballages contaminés Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes d'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales /nationales / internationales en vigueur.

Précautions spéciales Eliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

Section 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU Non disponible.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Non disponible.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe Non disponible.

Danger subsidiaire -

No. de danger (ADR)	Non disponible.
Tunnel code	Non disponible.
14.4. Groupe d'emballage	Non disponible.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.

IATA

14.1. UN number	Not available.
14.2. UN proper shipping name	Not available.
14.3. Transport hazard class(es)	Not available.
Subsidiary class(es)	-
14.4. Packing group	Not available.
Labels required	Not available.
14.5. Environmental hazards	No.
14.6. Special precautions for user	Not available.

IMDG

14.1. UN number	Not available.
14.2. UN proper shipping name	Not available.
14.3. Transport hazard class(es)	
Class	Not available.
Subsidiary risk	-
14.4. Packing group	Not available.
14.5. Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
EmS	Not available.
14.6. Special precautions for user	Not available.

Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

14.7. Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code Non applicable. Non établi.

Section 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

Etain (II) Fluorures (CAS 7783-47-3)

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit. Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

Suisse. Tableaux 1A-3B des substances soumises à OCPCh, Ordonnance sur le contrôle des produits chimiques utilisables à des fins civiles et militaires (OCPCh)

N'est pas listé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Un ou plusieurs composants du mélanges ne sont pas répertoriés dans les inventaires EINECS ou ELINCS.

Section 16: Autres informations

Liste des abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).
CEN : Comité européen de normalisation.
IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).
Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.
IMDG : International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.
PBT : Persistante, bioaccumulable, toxique.
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL : Short-term Exposure Limit (Valeur limite d'exposition à court terme).
TWA : Moyenne pondérée dans le temps.
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

Références

Détermination des risques par GSK

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H228 Solide inflammable.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation de la peau.
H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Le présent document a subi des modifications importantes et doit être lu dans son intégralité.

**Informations relatives à la
révision**

Informations de formation

Avis de non-responsabilité

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Les renseignements et les recommandations de cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, exactes à la date de publication. Aucun élément n'y sera considéré produire une garantie, implicite ou explicite. Il incombe à l'utilisateur de déterminer l'applicabilité de ces renseignements ainsi que la pertinence de la matière ou du produit à quelque fin que ce soit.